

Résilience face aux aléas climatiques : Subvention municipale de dispositifs antirefoulement dans les résidences

Communiqué de presse | 21 août 2024

Pour diffusion immédiate

Subvention de clapets antirefoulement suivant la tempête Debby

Pincourt, le 21 août 2024 — À la suite des inondations importantes causées par la tempête Debby le 9 août dernier, la Ville de Pincourt a adopté un projet de règlement visant à subventionner l'installation et l'acquisition de clapets antirefoulement dans les résidences. Ce règlement, essentiel pour renforcer la résilience de notre communauté face aux aléas climatiques, prévoit une subvention pouvant atteindre un montant maximum de 500 \$ par résidence. Ce programme s'adresse principalement aux résidences touchées par les récentes inondations, mais il est également disponible pour toutes les résidences de la ville qui ne sont pas encore équipées de ce dispositif.



Soutien aux résidents touchés

Depuis le 9 août, la Ville de Pincourt a déployé de nombreux efforts pour soutenir les résidents affectés par la tempête. En plus de cette nouvelle subvention, la Ville a suspendu les frais de permis de rénovation pour les propriétaires touchés, et envoyé des équipes de soutien émotionnel dans les rues des secteurs les plus touchés par la tempête Debby. Ces initiatives visent à alléger le fardeau des citoyens en cette période difficile et à les aider à se rétablir rapidement.

De plus, les équipes de la Ville continuent d'épauler les citoyens avec le ramassage et la disposition, secteur par secteur, des matériaux de construction normalement destinés à être déposés à l'Écocentre par les citoyens eux-mêmes. Une collecte spéciale des gros rebuts débutait aujourd'hui afin de devancer la collecte régulière du 28 août prochain.

Solidarité envers les citoyens affectés

Le maire de Pincourt, Claude Comeau, a exprimé en son nom et en celui du conseil municipal, sa solidarité envers les citoyens affectés : « Nos pensées vont à tous ceux qui ont été touchés par les inondations du 9 août. La Ville de Pincourt se tient à vos côtés, et nous continuerons de tout mettre en œuvre pour vous soutenir dans cette épreuve. En adoptant ce projet de règlement, nous démontrons notre engagement à aider nos citoyens à adapter leur domicile en fonction de la réalité dans laquelle nous vivons depuis plusieurs années. Cette épreuve est une autre occasion de prouver la résilience de notre communauté, et ensemble, nous surmonterons ces défis. »

Les modalités précises de cette subvention seront communiquées lors de l'adoption finale du règlement en septembre 2024. Pour toute information supplémentaire, les citoyens sont invités à consulter le site web de la Ville et la plateforme B-Citi+. Notre équipe de l'aménagement du territoire sera en mesure de répondre à vos questions lorsque le programme aura été adopté en bonne et due forme.